Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20261113-DCM_2026_116-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2026

CONVOCATION : 6 novembre 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Sylvie FASQUEL, Laurent BAUDE, Isabelle LIMOUX, Jean-François LE BOUGUENNEC, Sylvie RITZENTHALER, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Thierry GUERRIAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Véronique FRUGNAC, Yves-Marie LALLICAN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Sylvie DUHAMEL, Erwan MOREAU, Edwige SALLÉ, Insaf GUETAT ANTOINE, Roselyne NOBILET.
Absents : Sabiha UGUEN, Etienne JEGOU, Audrey BOURDIN.
Procurations : Jérôme CUSSONNEAU, Sylvie DUHAMEL, Yannick COCHAUD.

116. FINANCES - Décision modificative n° 4 - budget principal (Acte 7.1)

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
Vu la délibération 43-2026 en date du 6 mars 2026 portant sur le BP 2026 du budget principal,
Vu la délibération 63-2026 en date du 5 juin 2026 portant sur la DM n°1 du budget principal,
Vu la délibération 96-2026 en date du 18 septembre 2026 portant sur la DM n°2 du budget principal,
Vu la délibération prise ce jour portant sur la DM n° 3 du budget principal,

M. Jean-François LE BOUGUENEC, adjoint aux finances présente l'exposé suivant :

« Lors de la commission Finances du 04/11/2026, il a été réalisé un point d'étape spécifique sur les consommations du chapitre 012. Ce chapitre budgétaire correspond aux « Charges de personnel et frais assimilés ».
En prévision des deux derniers mois sur l'exercice 2026, il est proposé une Décision Modificative permettant d'abonder de 25 000 € le chapitre 012.
Cette décision modificative représente **1.02 %** du montant des crédits inscrits et votés au BP 2026 (2 429 009 €).

Cette DM a pour principales explications :

- Des dépenses de personnel extérieur notamment au restaurant scolaire avec pendant plusieurs semaines un chef de cuisine intérimaire.
- Des heures complémentaires dans plusieurs services (entretien, restauration, périscolaire) permettant une continuité de services malgré des absences de courtes ou de longues durées.
- Un congé supplémentaire de naissance, nouveau dispositif, permettant à un agent de prolonger son congé maternité et avoir 70% de sa rémunération (sans prise en charge par l'assurance statutaire).
- Un renfort en communication en juin et juillet : 2 366 €
- Une évolution de la masse salariale au service entretien avec 344 heures de plus sur l'année scolaire 2026-2027 que l'année 2025-2026, donc sur 4 mois pour l'exercice *(ajouter aussi le ménage au pôle santé)*

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20261113-DCM_2026_116-DE

- Des primes de fin de contrat, pour des contractuels de – d'un an, plus importantes car un nombre de contractuels plus élevés sur des contrats plus longs.

En recettes, au chapitre 013 – atténuations de charges, à l'article 6419 « remboursements sur rémunérations du personnel », à date, a été encaissé 39 682 €.

Il est proposé la décision modificative suivante :

	BP 2026 + DM	DM proposée	Nouveaux crédits
FONCTIONNEMENT - dépenses			
Chapitre/Article/opération/service/fonction			
011 – 611 « contrats de prestations »	338 076.26 €	-25 000 €	313 076.26 €
FONCTIONNEMENT - dépenses			
012 – 64131 « personnel non titulaire »	352 000 €	+ 25 000 €	377 000 €

Le budget de Fonctionnement s'équilibre au même montant à 5 088 357.58 €

Ceci exposé,
Vu l'avis de la commission « AFRH » en date du 04/11/2026,

Le Conseil Municipal, avec 1 ABSTENTION et 28 POUR :

- **APPROUVE** la décision modificative n°4-2026 telle que présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces opérations budgétaires.

Pour extrait certifié conforme,

